Communauté de
Communes des
Pays de
Rhône et
Ouvèze

entre Rhône et Ouvèze

MAGAZINE INTERCOMMUNAL **#4**

BUDGET 2012

Sommaire

3 L'édito du Président

4 Intercommunalité

5 L'interview : Thierry LAGNEAU

6 Finances intercommunales

9 Les travaux dans les Communes

10 Adoption du SCOT du bassin de vie d'Avignon

12 Tourisme

14 Au jour le jour : WebSIG de la CCPRO

15 Le zoom sur 'MIDISUN'

Bédarrides
Caderousse
Châteauneuf-du-Pape
Courthézon
Jonquières
Sorgues

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

C.C.P.R.O.
3, allée des Romarins
BP 50 082 - 84370 Bédarrides
Tél 04 90 03 01 50
Fax 04 90 01 31 83
E-mail : contact@ccpro.fr
www.ccpro.fr

Directrice de la publication : Marie-Christine Reynaud
Direction de la rédaction : Caroline Grelet-Joly, Cécile Riou
Rédaction : Caroline Grelet-Joly, Cécile Riou, Services CCPRO
Conception : saluces.com
Photographies : Cécile Riou, Services CCPRO
Tirage : 16 000 exemplaires
Imprimé par RIMBAUD, sur papier PEFC. 04/2012
Distribution : Association PIAF. 04 90 34 66 15
Dépôt légal à parution. ISSN 2118-3953

édito

Du 1er au 7 avril s'est déroulée la semaine nationale du développement durable. Si l'expression *développement durable* est souvent utilisée, parfois même galvaudée, elle correspond malgré tout à une évolution sensible dans nos comportements et dans la conduite de nos politiques publiques.
Quand on analyse les compétences des intercommunalités, on constate que leurs compétences principales concourent à la mise en œuvre des différents volets de ce que l'on nomme : **le développement durable** = aménagement du territoire, développement économique, politique de l'habitat et du logement, eau et assainissement, gestion des déchets, organisation de la voirie...

La CCPRO s'inscrit parfaitement dans cette démarche puisque elle conduit, depuis plusieurs années déjà, des actions dans tous ces domaines.

1. Le logement : Programme Local de l'Habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
Dans le cadre de ces opérations, la CCPRO promeut une politique de logement répondant à des normes élevées en matière de consommation d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

2. L'environnement. La politique en faveur de l'environnement se décline sous deux aspects essentiels : la gestion des déchets et la gestion de l'eau dans sa dimension inondation pluviale.

> La gestion de l'eau. En matière d'eau et de milieux aquatiques nous avons acquis une forte expertise et nous intervenons de façon importante dans ces domaines.
Pour l'année 2012 et au-delà, un certain nombre d'actions sont programmées : la restauration du Bras des Arméniers au droit de l'Islon Saint-Luc, l'élaboration d'un 2ème contrat de rivière et d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
> **La gestion des déchets.** Depuis 2008, de nombreux efforts sont fait pour optimiser la collecte. Cette politique a permis une diminution de près de 500 tonnes de la production d'ordures ménagères entre 2009 et 2011, soit 3 % de la production totale ; une augmentation de 300 tonnes de la collecte des emballages entre 2009 et 2011 soit une évolution de 80 %.
La mise en place de ces bacs individuels va être poursuivie sur l'ensemble du territoire.
De même, une expérience d'optimisation des tournées et de mise en adéquation des matériels va être conduite en 2012 qui devrait entrainer une diminution de 15 à 20 % de la consommation de carburant pour deux véhicules.

En complément de ces actions « externes » nous devons, en interne, optimiser également la gestion de l'espace, de l'énergie ... nous devons aussi concilier optimisation du service et amélioration des conditions de travail de nos agents tout en maintenant un vrai service de proximité.

Toutes ces opérations d'amélioration de notre cadre de vie et de valorisation de notre territoire sont compatibles avec une gestion rigoureuse et ambitieuse de notre budget.

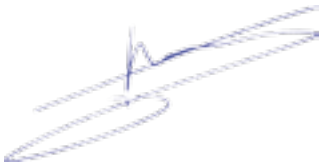

Alain MILON
Président de la CCPRO
Sénateur de Vaucluse

intercommunalité

LOI PÉLISSARD
Faciliter l'application de la réforme

Dans le prolongement de la commission des Lois, le Sénat a voté, le 20 février, la proposition de loi dite « Pélissard » dans les mêmes termes que ceux adoptés par l'Assemblée nationale une semaine plus tôt.
Les dispositions de cette « réforme de la réforme » devraient permettre de lever un certain nombre d'obstacles rencontrés actuellement sur le terrain par les communautés, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale et des schémas de coopération intercommunale.

Les modifications essentielles de la loi Pélissard avec effet immédiat

Report de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance

> Report à 2014 du plafonnement du conseil communautaire et de l'exécutif, ainsi que de la nouvelle méthode de répartition des sièges entre communes membres pour les communautés existantes.

> Garantir la stabilité des assemblées délibérantes et des exécutifs intercommunaux quelles que soient les évolutions de périmètres que les communautés pourraient connaître d'ici 2014.

Renforcement des pouvoirs de la CDCI

> Consultation systématique de la CDCI sur chaque arrêté de périmètre pris par le préfet.

Possibilité de créer des syndicats nouveaux en matière scolaire et sociale

> Se limite aux seuls domaines scolaires et sociaux afin d'éviter la restitution non désirée, ou impossible à opérer, de certaines compétences aux communes à l'occasion des fusions de communautés.

Mieux appréhender la réforme : la CCPRO forme ses élus

La CCPRO a souhaité que ses élus bénéficient d'une formation juridique portant sur les modifications qu'entraînent la loi de Réforme de l'intercommunalité et la loi Pélissard.
A ce titre, elle a fait intervenir dans ses locaux le cabinet d'avocats spécialisés *Philippe Petit et Associés*, de Lyon, pour deux journées de formation à destination des Maires et Vices Présidents CCPRO, et des services intercommunaux.
Au programme de ces journées d'études :

> Le calendrier de redécoupage de la carte intercommunale,

> La nouvelle procédure de fusion de droit commun,

> La composition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre,

> Le mode de scrutin d'élection des représentants des Communes..

REPORT DE VOTE DE LA CDCI

A la suite de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011, portant création du schéma de coopération intercommunale, le Préfet de Vaucluse a, le 12 mars, réuni la CDCI, afin de modifier le périmètre initialement retenu.

Lors de cette réunion, les membres de la CDCI ont souhaité reporter leur vote en juin pour ne pas interférer avec les prochaines échéances électorales.

La CDCI se réunira donc à l'issue des élections législatives, soit après le 17 juin, et sur convocation du Préfet.

finances

Le 29 mars, le Conseil de Communauté a procédé au vote du budget pour l'exercie en cours.
Thierry Lagneau, Vice-Président CCPRO, anime la commission des finances intercommunales.

interview

ZOOM SUR
Thierry LAGNEAU

Maire de Sorgues
Conseiller général de Vaucluse
6ème Vice-Président de la CCPRO, délégué aux Finances

Monsieur Lagneau quelles sont les grandes orientations du budget 2012 ? Les grands projets à venir ?

Comme pour les précédents budgets, celui 2012 s'organise autour des compétences assumées par la Communauté de Communes : l'activité économique avec notamment 400 000 €, pour une première phase de lancement de la zone de la Malautière sur le territoire de Sorgues, 1 918 000 € pour poursuivre la rénovation de la zone du Fournalet et un engagement à hauteur de 2 817 000 € pour la zone de la Grange Blanche 2 qui se situe à cheval sur les communes de Courthézon et Jonquières. C'est à la fois notre engagement en faveur de l'emploi mais également l'une des sources de financement de ce que nous engageons en travaux.
Par ailleurs, plus de 700 000 € seront consacrés à la lutte contre les inondations tandis que nous programmons 4 000 000 € de travaux de voirie répartis sur les différentes communes de la CCPRO, et dont la liste est arrêtée par les élus de chaque commune, en fonction de la ligne budgétaire envisagée pour chacune d'entre elles.

Enfin, nos efforts dans la gestion et le traitement des ordures ménagères se poursuivent, notamment par l'intensification de la collecte sélective dont les résultats sont particulièrement probants.

Notre démarche volontariste nous permet pour la première fois depuis la mise en place du budget des ordures ménagères d'équilibrer le service avec un taux de taxe maintenu à 11,5% et sans qu'il soit nécessaire que le budget principal ne vienne abonder ce budget des ordures ménagères.

Cela constitue un fait notoire qui témoigne à la fois de la pertinence de notre politique en la matière et de la bonne pratique de nos populations en matière de tri sélectif.

Le conseil de communauté a souhaité ne pas augmenter les taux des taxes locales (C.F.E., T.E.O.M., T.H., T.F.N.B.)? Pourquoi ?

Outre le contexte économique et financier délicat pour les entreprises comme pour nos habitants, nous ne sommes pas des adeptes du recours à l'augmentation des taux d'imposition. Le Président, Alain MILON, a toujours manifesté le souhait que nous puissions assurer le meilleur service possible, préparer l'avenir de notre territoire, assurer son aménagement et sa protection dans les compétences qui sont les nôtres sans faire porter davantage le coût à nos concitoyens. D'où les efforts fournis depuis la création de la CCPRO pour accueillir des entreprises et accroître ainsi nos ressources.

Monsieur Lagneau, en cette période de crise, la CCPRO rencontre-t-elle des difficultés à trouver des financements ?

Comme toutes les collectivités, la conjoncture rend difficile pour l'instant les possibilités d'emprunts. Cela étant, les efforts que notre collectivité a réalisé ces dernières années, les résultats obtenus en particulier en 2011, nous permettent de nous projeter avec confiance dans l'avenir. Nous limitons au maximum notre recours à l'emprunt et nos finances sont saines, ce qui nous laisse espérer un regard bienveillant des établissements bancaires que nous sollicitons. A titre indicatif, nous n'avons emprunté que 1 600 000 € en 2011 pour 7 761 801 € de dépenses d'investissement.

BUDGET INTERCOMMUNAL 2012

FINANCES INTERCOMMUNALES : MODE D'EMPLOI

Le budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : c'est un acte de prévision et d'autorisation à exécuter les politiques publiques décidées par les élus du Conseil Communautaire.
Le budget est voté une première fois (courant mars) pour l'exercice de l'année en cours : c'est un budget primitif, c'est-à-dire prévisonnel, prenant en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et prévisibles ; si des modifications sont nécessaires en cours d'année, des décisions modificatives sont prises.
A l'issue de l'exercice, le budget fait l'objet d'un bilan financier qui est voté par le Conseil communautaire ; on le nomme compte administratif. Il fait état des dépenses réelles et des recettes effectives de l'année écoulée.
Dans un souci de lisibilité, de transparence, et de performance, la CCPRO établit plusieurs budgets :
un budget Principal,
un budget du service Environnement, Prix et qualité du service public d'élimination des déchets,
un budget par Zone d'activité économique créée par la CCPRO (Grange Blanche, Sainte-Anne Est).
Chacun de ces budgets comporte un volet de fonctionnement ainsi qu'un volet d'investissement.

LEXIQUE FINANCES

A.C. (Attribution de Compensation)
Assure la neutralité budgétaire du changement de régime fiscal et des transferts de compétences. Avant la réforme de la taxe professionnelle (TP), ce reversement de fiscalité devait être en principe égal au produit de TP perçu par chaque commune l'année précédant celle de l'institution du taux de taxe professionnelle communautaire, diminué du coût net des charges transférées à l'EPCI.

C.E.T. (Contribution économique territoriale)
Impôt local instauré par la Loi de Finances en 2010 pour remplacer la Taxe Professionnelle.
Se compose de :
la **C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises)**, basée sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière,
la **C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)**, basée sur la valeur locative fiscale.

D.G.F. (Dotation Générale de Fonctionnement)
Une des principales dotations financières de l'Etat aux collectivités.

D.S.C. (Dotation de Solidarité Communautaire)
Reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères retenus par la collectivité pour une répartition équitable sur le territoire.

F.C. (Fonds de Concours)
Mode de coopération financière versée par un EPCI à une ou plusieurs de ses communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement communal.

F.C.T.V.A. (Fond de compensation de la TVA)
A pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités de la TVA acquittée sur leurs investissements sur la base d'un taux forfaitaire de 15.482 %

BUDGET PRINCIPAL 2012

Le budget principal de la CCPRO pour l'année 2012 a été voté à la majorité lors du conseil de communauté, réuni le 29 mars.
D'un montant global de plus de quarante millons d'euros, ce budget permet, **sans augmentation des taux de taxes locales** (C.F.E., T.E.O.M., T.H.*, T.F.N.B.*), de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Communauté.

Des dépenses et des recettes équilibrées

Les principales recettes de la CCPRO sont la Fiscalité Professionelle Unique, liée au Développement Economique (en remplacement de la TPU), et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour le service de valorisation et de traitement des déchets.
En termes de recettes, la CCPRO perçoit également des compensations reversées par l'Etat, des Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), et des subventions d'investissement de l'Etat, de la Région et du Conseil Général de Vaucluse. A cela s'ajoutent les excédents reportés (de l'année précédente) et l'emprunt.
Les dépenses de la Communauté se répartissent entre les différents postes suivants : les dépenses propres de la CCPRO, les reversements faits aux Communes pour qu'elles financent leurs propres dépenses (A.C., F.C., D.S.C.) qui représentent environ 50% des dépenses de la CCPRO, les participations (en substitution des Communes) aux différents syndicats intercommunaux et organismes ...

Un investissement dynamique, un fonctionnement mesuré

Le budget priorise les investissements en matière de Voirie, de Lutte contre les inondations et de Développement économique des Zones d'Activité. La commercialisation de Sainte Anne Est ainsi que celle de Grange Blanche I est achevée ; celle de Grange Blanche II est en cours.

Il prévoit également le renouvellement des matériels nécessaires au bon exercice du service public (camions et bennes, etc). Il intègre aussi une maîtrise des dépenses courantes, un recours à l'emprunt conforme aux capacités de remboursement et une limitation de la croissance des dépenses de personnel.

** Depuis 2011, les intercommunalités sont passées à la fiscalité mixte, et la CCPRO, comme les autres intercommunalités, perçoit désormais les Taxes d'Habitation (TH) et les Taxes Foncières sur le Non Bâti (TFNB) qui ont été transférées du Département.*

Recettes d'investissement

18 998 482,59 €

Recettes internes
- FCTVA
- Amortissement du matériel
- Autofinancement
- Excédent de fonctionnement capitalisé

Recettes externes
- Emprunt d'équilibre
- Subventions

Dépenses d'investissement

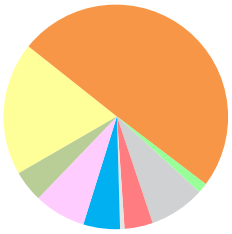

18 998 482,59 €

- Développement économique
- Aménagement du territoire (voirie, lutte vs inondations...)
- Versement aux communes pour équipements communaux
- Dette
- R.F.F. (T.E.R. Avignon-Carpentras / Avignon Centre-TGV)
- Ecritures d'ordre
- Frais généraux (Travaux, acquistions)
- Report résultat 2011
- Divers (Tourisme, PLH, AGV..)

Recettes de fonctionnement

22 183 659,00 €

- F.P.U.
- Dotations versées par l'Etat
- Taxe de séjour
- Divers (remboursement assurance, AGV...)

Dépenses de fonctionnement

22 183 659,00 €

- Versements aux communes
- Participations aux syndicats intercommunaux, assoc sportive
- Rémunération du personnel
- Charges générales (Carburant, assurance...)
- Amortissement
- Virement autofinancement
- Interêts dette
- Divers

finances (suite)

SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS
Un budget maîtrisé, des services accrus

La politique environnementale d'élimination des déchets menée sur le territoire* se doit d'intégrer au mieux les lois, normes et directives en faveur de la modernisation de la politique globale des déchets.

En matière de prévention, d'obligation et de valorisation des déchets, les Grenelle I et II de l'Environnement fixent aux collectivités des objectifs ambitieux. Il en résulte, concrètement, pour les services de la Communauté, une obligation de performance, à la fois quantitative et qualitative.

Pour respecter les règles et atteindre les objectifs fixés, la CCPRO oeuvre sur plusieurs plans :

> la mise en place de nouvelles collectes pour des déchets spécifiques, particulièrement polluants : DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques, lampes, déchets infectieux, ..

> l'amélioration des installations existantes pour un meilleur service : agrandissement et modernisation des déchetteries.

> l'optimisation de la collecte sélective des emballages et des ordures ménagères, en remplaçant le système en apport volontaire par une collecte en porte à porte.

Cela passe par de l'équipement matériel, telles que les acquisitions de bacs individuels pour équiper les foyers, de compacteurs pour réduire le coût des transports d'encombrants vers les déchetteries, et, bien sûr, le renforcement des équipes.

Performances de collectes sur l'ensemble des six communes (en tonnes)

Le dispositif de collecte sélective en mode individuel révèle une bien meilleure performance dans le tri, à la fois d'un point de vue qualitatif et quantitatif puisque le tonnage des ordures ménagères diminue tandis que celui des emballages progresse :

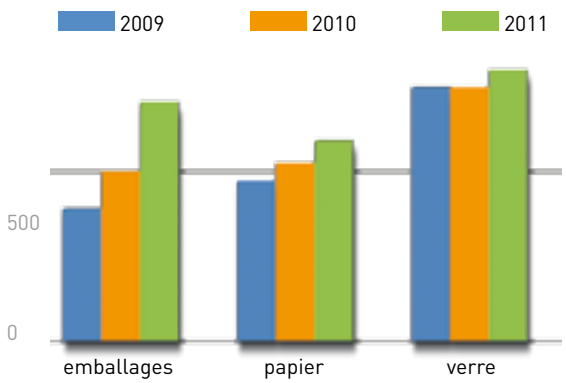

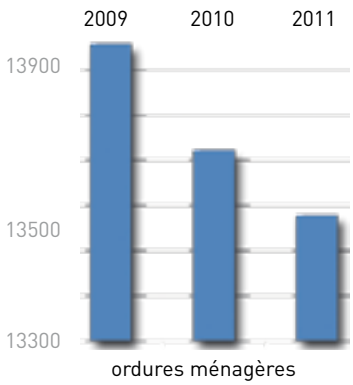

Le service d'élimination des déchets comprend à la fois la collecte, le transport, le stockage, le tri, mais aussi les traitements nécessaires à la récupération des éléments et matériaux valorisables (pour recyclage ou valorisation énergétique)

T.E.O.M. ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est payée par les ménages et les entreprises non industrielles en même temps que la taxe foncière.

Depuis le transfert de la compétence *Elimination et valorisation des déchets*, la TEOM est perçue par la Communauté. Elle sert à financer le coût de la collecte des ordures ménagères et leur traitement (incinération et/ou enfouissement dans des sites agréés), mais aussi les collectes spécialisées (tri sélectif, encombrants, D3E, etc) ainsi que les trois déchetteries intercommunales.

La TEOM est récupérée par les propriétaires sur les locataires comme charge locative. Cette taxe est devenue progressivement la *cinquième* taxe locale.

Depuis l'origine de sa mise en place par la CCPRO en 2003, la Communauté, dans un souci de transparence financière et de traçabilité, retrace l'ensemble des charges du service d'élimination des déchets dans un budget annexe.

Sur notre communauté, le taux de la TEOM est identique sur les six communes, et fixé à **11,5 %**.

Le budget s'équilibrant, ce taux est maintenu en 2012.

travaux

Cours Frédéric Mistral, à Caderousse
REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Remplacement du collecteur des eaux pluviales situé entre la crèche et le cours Frédéric Mistral, à Caderousse, afin d'améliorer la captation des eaux de pluie sur ce secteur.

Montant de l'opération 49 270 € HT
Entreprises Provence Route
Maîtrise d'ouvrage CCPRO, Services techniques

Les Arènes, à Châteauneuf-du-Pape
CONSTRUCTION DE PARKING

Afin de répondre aux besoins de stationnement dans le centre ancien de la commune (qui va se densifier avec le programme d'OPAH planifié sur la commune) et fluidifier le trafic dans le centre, la CCPRO fait réaliser un parking d'une capacité de 29 places, dont une pour personne à mobilité réduite, rue Alphonse Daudet à Châteauneuf-du-Pape. Les travaux commenceront le 2 avril, pour une période de 3 mois.

Montant de l'opération 490 825.24 € HT
Entreprises SRV Bas Montel, MEREU
Maîtrise d'ouvrage CCPRO, Services techniques

aménagement

APPROBATION DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Depuis 2003, dans le cadre de sa compétence obligatoire *Aménagement du territoire*, la CCPRO participe aux travaux conduits par le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.
Ce syndicat est chargé de définir un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) pour les communes appartenant au même bassin de vie, dans le but d'harmoniser les politiques dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, le commerce, l'activité économique, les déplacements, la protection de l'environnement, l'utilisation du foncier, les programmes locaux de l'habitat.
Approuvé le 16 décembre 2011, le Schéma de Cohérence Territorial du bassin de vie d'Avignon fixe le cap pour 2020 : il exprime une stratégie conciliant un développement souhaité avec la préservation de l'environnement, de l'agriculture et l'amélioration du cadre de vie.
Les communes ont désormais trois ans pour mettre leur Plans Locaux d'Urbanisme en conformité avec le SCOT.

HISTORIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON (S.M.B.V.A.)

2003 Création du S.M.B.V.A.

2004 Structuration technique et administrative du SMBVA

2005 Lancement opérationnel du SCOT : phase de mise en œuvre du diagnostic de territoire

2006 - 2007 Construction du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) en relation avec l'agence d'urbanisme

2008 Ateliers sur diverses thématiques, présentation du diagnostic du SCOT, réunion P.P.A..

2009 Validation politique des orientations du P.A.D.D. sur le territoire
Réalisation du D.O.G. (document d'orientations générales)
Réalisation d'une étude pour la définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du *Pôle régional d'Avignon Nord*

2009 Rencontre Inter-Scot entre les élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux

Démission de la Présidence de Monsieur Alain Milon au SMBVA, remplacé par Monsieur Alain Cortade.

Les grandes lignes du SCOT

> **Accueillir 31 000 nouveaux habitants d'ici 2020.**

> **Accueillir 17 000 emplois d'ici 2020.**

> **Les grands équilibres territoriaux : des objectifs communs mais une volonté de composer avec les spécificités et l'identité de chacun.**

SCOT & développement durable

Priorité est donnée à :

> Une gestion économe du foncier qui permette de conserver les grands équilibres entre les différentes vocations de l'espace et notamment agricole ; recentrer le développement sur les pôles urbains et les noyaux villageois,

> Un mode d'urbanisation qui permette un rééquilibrage des modes de déplacements en favorisant davantage l'usage des transports collectifs, en mixant davantage habitat / emplois /services,

> La recherche d'une plus grande mixité sociale, en priorité dans les communes en retard sur les objectifs fixés par la loi SRU,

> La protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient à caractère rural, naturel ou urbain ; marquer de façon claire les grands espaces à protéger et les coupures entre les agglomérations,

> La sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques naturels et technologiques,

> D'une manière globale, participer à la mise en oeuvre locale des objectifs du Grenelle de l'environnement.

SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 2020

4 intercommunalités :

- le Grand Avignon,
- la Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze,
- la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat,
- et la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise.

- superfice de 565 km²
- 26 communes
- 255 000 habitants

- 1 comité syndical composé de 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants

LE TERRITOIRE DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON, QUELQUES CHIFFRES

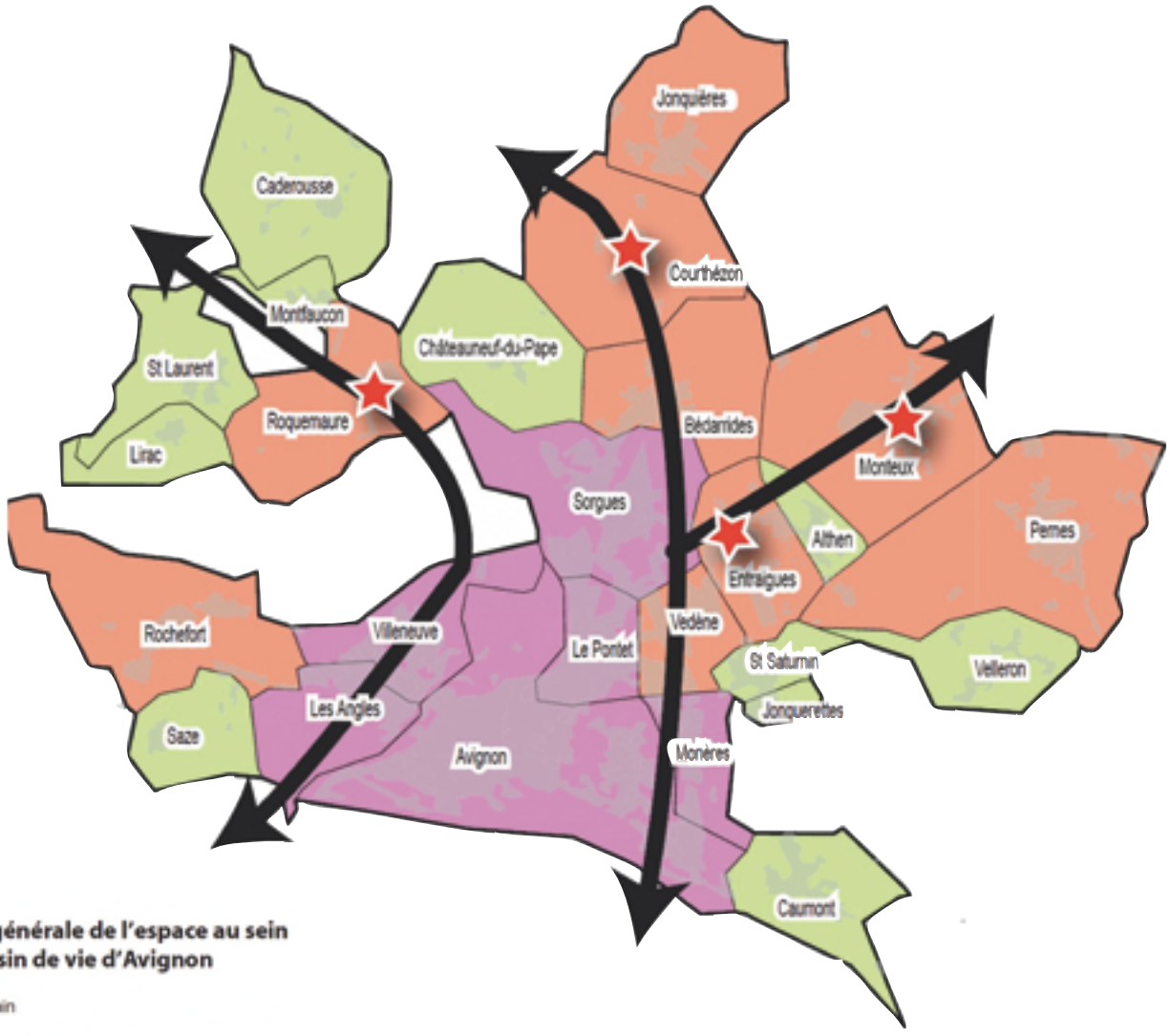

L'organisation générale de l'espace au sein du SCOT du bassin de vie d'Avignon

- Le coeur urbain
- Les villes
- les villes relais
- Les pôles villageois
- lignes de force du territoire

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

tourisme

A PIEDS, À VÉLO, OU EN RANDO, Choisissez votre balade !

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent (re)découvrir le pays de Rhône et Ouvèze, pour une promenade pédestre, cyclo ou rando, une vingtaine de circuits vous est proposée par l'Office de tourisme Provence Rhône et Ouvèze.
Parcours en centre-ville, en bords du Rhône, au coeur du vignoble ou en campagne : partez à la découverte de la richesse de notre patrimoine historique, culturel et écologique, en suivant les indications des fiches-circuits disponibles dans les antennes de l'OTI, à Châteauneuf-du-Pape et à Courthézon ainsi qu'au siège de la CCPRO à Bédarrides.

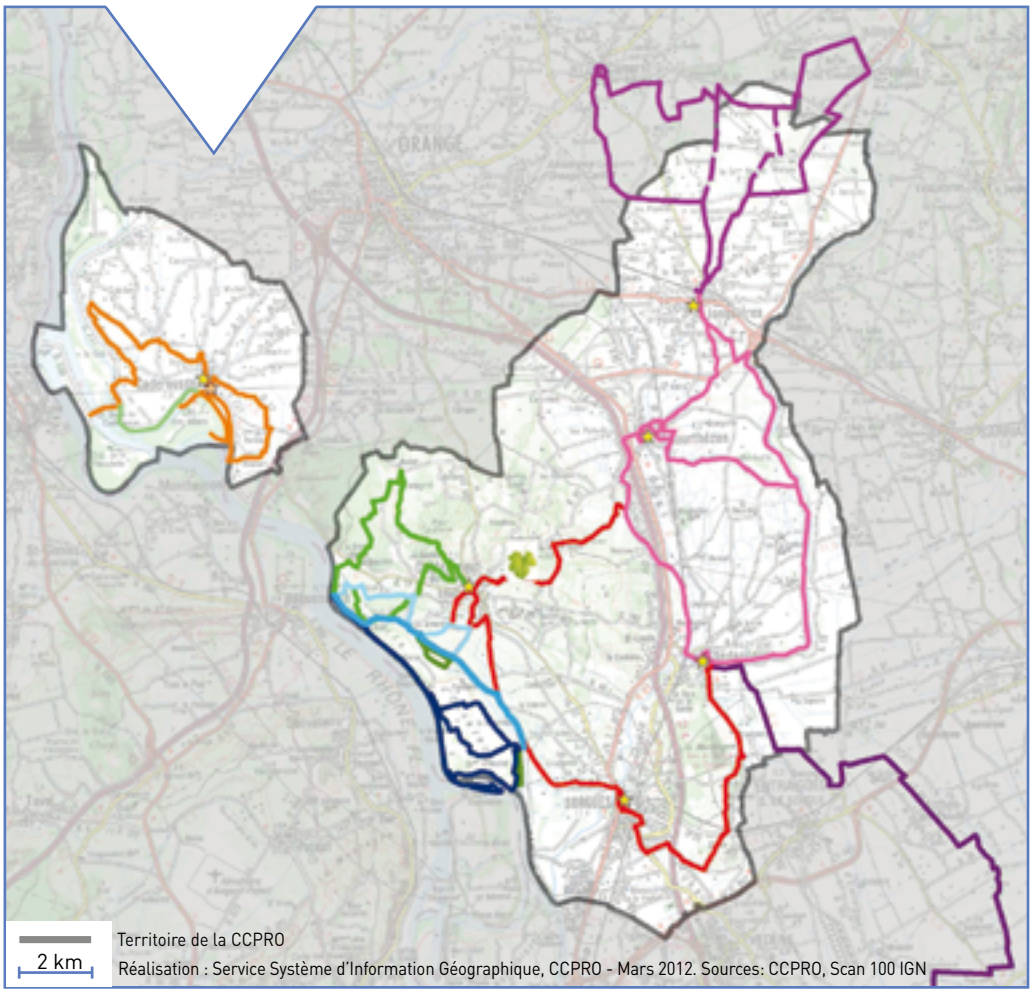

Territoire de la CCPRO
Réalisation : Service Système d'Information Géographique, CCPRO - Mars 2012. Sources: CCPRO, Scan 100 IGN

La Provence à vélo

- Du vignoble de Châteauneuf-du-Pape à la plaine de l'Ouvèze
- Promenade sur les rives de l'Ouvèze
- Balade de Jonquières à la Via Venaissia
- Parcours du Rhône à Caderousse
- Voie verte de Caderousse
- De Châteauneuf-du-Pape à la Venise Provencale

Une balade en Provence

- Parcours pédestres dans les centres-villes des 6 communes
- Parcours du Rhône à Caderousse (itinéraire CME)
- Sentier de découverte autour de Châteauneuf-du-Pape
- Sentiers écologiques de l'île de l'Oiselay et de l'islon Saint-Luc
- Sentier découverte du patrimoine de Châteauneuf-du-Pape
- Sentier de halage du Rhône
- Sentier découverte de l'île de l'Oiselay

Une rando en Provence

- Escapade au coeur du vignoble de Châteauneuf-du-Pape

www.pays-provence.fr

FESTIVITÉS DANS VOS COMMUNES

Cette année encore, la CCPRO renouvelle son soutien financier à hauteur de 5 000 € pour chacune des manifestations communales suivantes :

> FOIRE AUX CHEVAUX

Le 17 mai, quai de l'Ouvèze, Bouquimard, avenue de la Gare
à **Bédarrides**
Tél 04 90 33 01 48 - www.ville-bedarrides.fr

> JOURNÉE PROVENÇALE

Le 20 mai, dans les rues du village
à **Jonquières**
Tél 04 90 70 59 00 - www.jonquieres.fr

> LES FESTIFOURIRES

Du 28 juin au 2 juillet
à **Sorgues**
Tél 04 90 39 71 00 - www.sorgues.fr

> 10ÈME FÊTE DU MELON

Les 7 et 8 juillet, cours Aristide Briand
à **Caderousse**
Tél 04 90 51 90 69 - www.caderousse.fr

> FÊTE DE LA VÉRAISON

Du 3 au 5 août, dans le village
à Châteauneuf du Pape
Tél 04 90 83 57 57 - http://chateauneufdupape.org

> FÊTE D'AUTOMNE

Les 27 et 28 août, dans le village
à Courthézon
Tél 04 90 70 72 06 - www.courthezon.fr

au jour le jour

QUELQUES DONNÉES WEBSIG

> 40 utilisateurs CCPRO
> 50 utilisateurs dans les communes
> 20 utilisateurs partenaires (institutions/ syndicats)
> 20 connexions journalières sur http://sig.ccpro.fr
> 10ème espace le plus consulté sur le site Internet www.ccpro.fr

UNE PLATE-FORME DE TRAVAIL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : LE WEBSIG

Le WebSIG est un outil de cartographie numérique que la CCPRO développe en interne, et qu'elle met à disposition de ses communes membres, pour faciliter le travail des agents et des élus.
Il permet de consulter, depuis n'importe quel ordinateur équipé d'Internet, des informations géographiques à l'échelle de la Communauté, telles que :
> le cadastre,
> les Plans d'Occupation des Sols (POS)/Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
> les photographies aériennes,
> des données techniques (réseaux d'eau, d'éclairage public)..

WEBSIG
Système d'**I**nformation
Géographique
accessible depuis Internet
http://sig.ccpro.fr

Définition
Outil informatique de représentation cartographique traitant les informations pouvant être localisées, c'est un ensemble composé de matériels informatiques, de logiciels, de données géographiques et de personnel.

Répartition des consultations par thématique

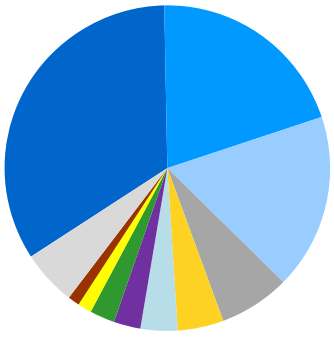

- Cadastre 2010
- Cadastre 2009
- Cadastre 2011
- Voirie et réseaux divers
- Economie
- Lutte contre les inondations
- Orthophoto (vues aériennes)
- Espaces verts
- Collecte des bacs jaunes
- Déchets
- Autres (circuits touristiques, ..)

Le WebSIG permet une analyse fine du territoire, et améliore la prise de décision.
Ces renseignements sont nécessaires aux services communaux et intercommunaux pour accéder rapidement à une information spécifique, et disposer d'une vision spatiale des problématiques de terrain, notamment sur des questions relatives à la gestion du foncier, des documents d'urbanisme, des réseaux, ou encore des risques.

Autant de métiers, autant de thématiques et d'information liées.
Le Service d'Information Géographique de la CCPRO développe les couches d'informations liées aux compétences exercées : réseau d'éclairage public, collecte des déchets (*voir ci-contre*). A chaque 'item' (ou « objet ») renseigné dans le WebSIG, correspondent des couches d'informations multiples.
Dans le cadre de la protection des données, cette version du WebSIG n'est accessible qu'aux services inter/communaux, avec authentification sécurisée.

Des cartes thématiques accessibles au grand public.
Cependant, certaines informations pouvant intéresser les administrés, le SIG développe, peu à peu, des cartes interactives thématiques, destinées à la consultation par le grand public.
Ainsi, par exemple, vous pouvez depuis le site Internet de la CCPRO, afficher une carte interactive des ZAC à l'échelle de la Communauté, et zoomer de manière à localiser précisément les périmètres et/ ou consulter le nom des entreprises qui y sont en activité.

Présentation de l'outil WebSIG à M. le Préfet de Vaucluse, siège de la CCPRO, 03/2011

Michel SABATIER
Directeur de MIDISUN

LA PAROLE À..

M. SABATIER, Directeur de MIDISUN Zone du Remourin, Bédarrides

M. Sabatier, votre entreprise est spécialisée dans l'énergie solaire ; en quoi consiste votre activité ?

Nous sommes reconnus dans le domaine de l'installation de cellules photo-voltaïques. A l'origine, essentiellement pour des toits industriels et commerciaux de grande taille (tels que ceux réalisés pour les établissements Dupoux, en Zone du Fournalet à Sorgues avec 7200 m² de cellules photovoltaïques) mais nous travaillons également, de plus en plus, avec les particuliers.
Il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, 80% des entreprises du secteur ont disparu.
Pour perdurer, nous devons trouver des activités de substitution, et nous nous tournons, par exemple, vers la location de toitures équipées.

Il nous faut aussi trouver de nouveaux marchés. **La solution, c'est l'exportation**. C'est pourquoi nous participons très prochainement à des Salons sur Alger et Casablanca, et nous souhaitons être présents au Niger, à Madagascar, mais également en Scandinavie.

Avec l'évolution de la raréfaction des énergies fossiles, et la nécessité de trouver des systèmes de substitution au nucléaire, nous envisageons malgré tout l'avenir avec une certaine sérénité.

Vous êtes installé depuis 2009 dans la zone du Remourin, à Bédarrides. En êtes-vous satisfait ?

Le lieu convient bien, mais je pense que l'on pourrait davantage valoriser cette zone d'activité. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les voiries ou la signalétique. il s'agit aussi de **bénéficier de la synergie des entreprises et de mutualiser certains services**. C'est dans cette perspective que nous envisageons de créer, sous peu, une association des entreprises de la zone, chacun s'étant déclaré favorable à cette initiative.

Exemples de toits équipés en panneaux photovoltaïques par MIDISUN , Le Fournalet, Sorgues.

QUELQUES CHIFFRES

> 20 salariés

> Plus de 37 000 m² de panneaux photo-voltaïques installés depuis le début de l'activité.

midisun

L'alliance de l'énergie et de l'économie

Au-delà de l'installation de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques sur les toits, MIDISUN propose également :

> des équipements de kits solaires «plug & play», davantage orientés vers les particuliers. Il s'agit de systèmes autonomes de production d'électricité, qui sont souvent une solution technique aux problèmes de reccordement aux réseaux électriques. Ces kits peuvent aller d'une puissance de 20 à 300 watts.

> un kit solaire midi-camping , spécial caravaning, camping-car et applications mobiles, fourni clef en main.

> des systèmes de pompage solaire, pour l'approvisionnement en eau dans des lieux reculés, soit pour la consommation, soit pour l'irrigation.

www.midisun.fr

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS

Vêtements, sacs à dos, vélos, mobilier urbain...
les objets en matériaux recyclés font désormais partie de notre quotidien.

A la CCPRO, en 3 ans, **grâce à vous,**
la production d'ordures ménagères a baissé de 500 tonnes,
et la collecte des emballages a progressé de 300 tonnes !
Bravo ! Continuons !

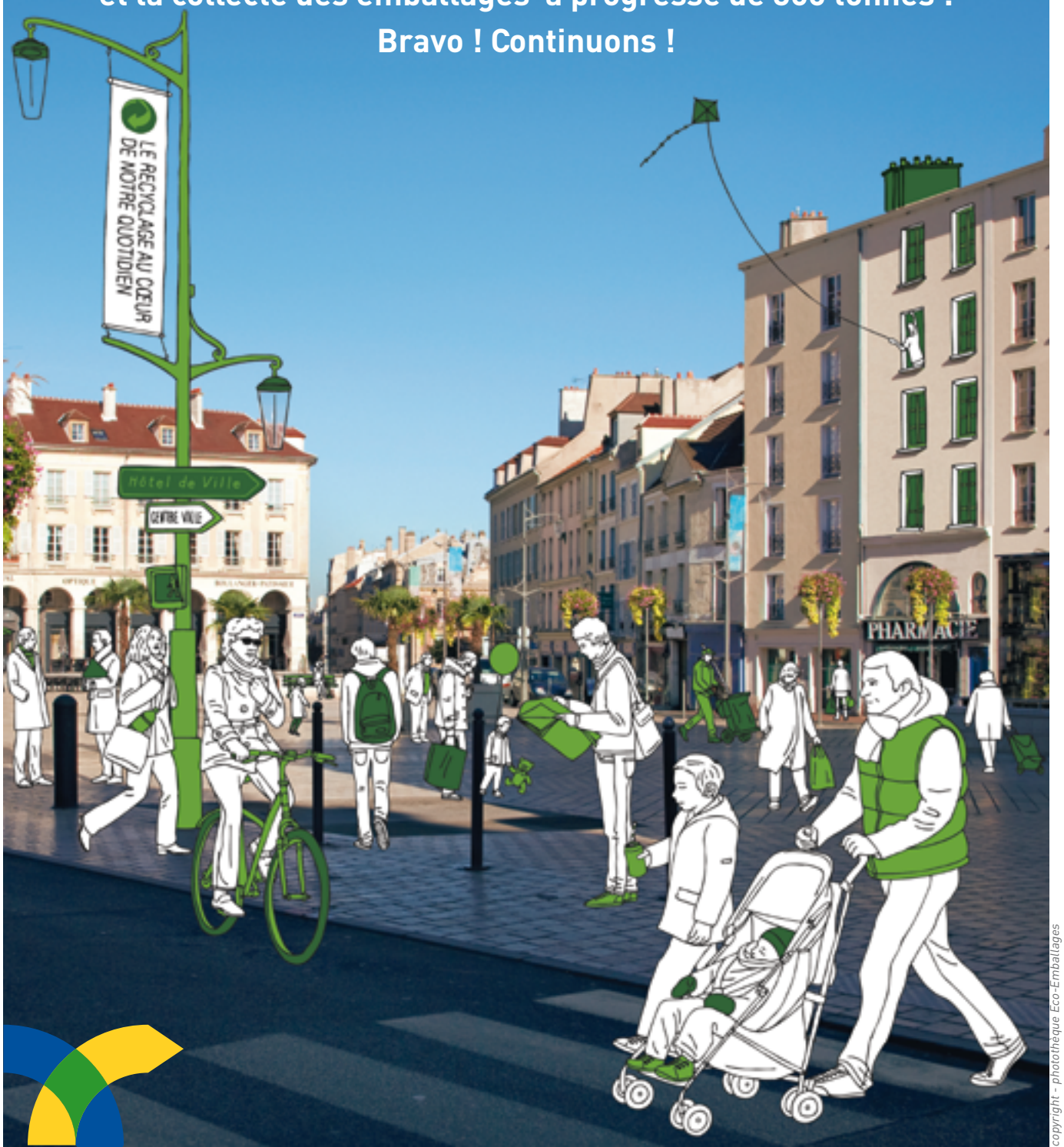

copyright - photothèque Eco-Emballages

adelphe

ECO EMBALLAGES